

MAIRIE DE
SAINT THIBAULT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42
Fax : 01 64 02 80 58

ARRETE N°2026-043

**ARRETE PORTANT CONSTATATION DE LA FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT
DU PUBLIC DENOMME « MAISON DE RETRAITE LES JARDINS D'ELEUSIS »**

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAULT DES VIGNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code la construction et de l'habitation

Vu le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Considérant que l'établissement recevant du public dénommé « Maison de retraite les Jardins d'Eleusis » situé 5 rue Marc Chagall – 77400 Saint Thibault des Vignes - classé en ERP de type J de 4^{ème} catégorie a cessé toute activité et n'accueille plus de public,

Considérant que cette cessation d'activité a été constatée à compter du 1^{er} septembre 2024, sans qu'aucune demande de réouverture n'ait été formulée auprès de la commune,

Considérant que dès lors, l'établissement ne relève plus du champ d'application des contrôles périodiques de sécurité tant qu'il demeure fermé au public,

ARRÊTE

Article 1 :

Il est constaté que l'établissement recevant du public dénommé Maison de retraite les Jardins d'Eleusis, situé 5 rue Marc Chagall – 77400 Saint Thibault des Vignes est fermé au public pour cessation d'activité à compter du 1^{er} septembre 2024

Article 2 :

Tant que l'établissement demeure fermé et n'accueille aucun public, il n'est plus soumis aux visites périodiques de la commission de sécurité.

Article 3 :

Toute réouverture de l'établissement au public est subordonnée à une déclaration préalable auprès de la mairie et, le cas échéant, à une visite de la commission de sécurité compétente.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 077-217704386-20260121-ARRETE_2026_043-AR

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27 janvier 2026

ID : 077-217704386-20260121-ARRETE_2026_043-AR

Berger Levrault

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à et transmis au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 5 :

Monsieur le maire Christian PLUMARD est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Christian PLUMARD



Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 077-217704386-20260121-ARRETE_2026_043-AR

Berger
Levrault